

# E-TRANSACTIONS

## TELEPHONE, FAX, COURRIER

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



### L'essentiel de E-transactions Téléphone, Fax, Courrier (TFC)

E-transactions TFC est une solution d'encaissement et de gestion des paiements à distance, par carte bancaire

**Souscripteurs** Professionnels (personnes physiques en nom propre ou personne morale de droit privé), agriculteurs et associations loi 1901

- CONTENU**
- une interface sécurisée sur Internet de saisie manuelle des transactions passées par téléphone, fax ou courrier
  - une interface de gestion et d'archivage des paiements pour gérer manuellement chaque transaction (différer, annuler ou rembourser)

**INSTALLATION** Après signature de votre contrat vous recevez, sous 48h ouvrés, l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en place de la solution

**CARTES ACCEPTÉES** Toutes les cartes bancaires émises par les réseaux CB, Visa, et MasterCard et Amex<sup>(1)</sup>.

**GARANTIE DES PAIEMENTS** A chaque transaction, une demande systématique d'autorisation est réalisée auprès de la banque de votre client pour vérifier que la carte utilisée n'est pas en opposition et que le solde en est suffisant. Cependant, tout impayé reste à votre charge en cas de contestation d'une transaction par un client.

Elle comprend (*voir conditions tarifaires au contrat*) :

- TARIFICATION**
- La tarification de mise à disposition des logiciels et de la maintenance sous forme d'abonnement mensuel: tarification de 13 euros HT/mois
  - Une commission monétique liée au contrat d'acceptation carte bancaire en vente à distance

### Bon à savoir

**PAIEMENT EN N FOIS** Montants et dates sont paramétrables<sup>(2)</sup>. Comme toutes les transactions en vente à distance, vous ne bénéficiez pas de la garantie de paiement et les éventuels impayés sont à votre charge.

**ABONNEMENTS** Reconduction périodique de paiement d'une même somme, sur une période définie. Si vous avez opté pour l'abonnement simple, les paramètres choisis s'appliquent à tous les abonnements. Si vous avez opté pour l'abonnement complexe, chaque abonnement peut être paramétré séparément.

**REQUETES INFORMATIQUES** Intégration de la gestion des paiements au système d'information et de commande de votre entreprise pour piloter automatiquement les différentes fonctions d'encaissements.

**FONCTIONNALITÉ** Intégrée par défaut, dans le cas où un client ayant réservé et réglé au moyen de sa carte ne se présente pas, vous êtes contractuellement autorisé à émettre une facture dite « No show », pour un montant correspondant au prix d'une seule nuitée dans la catégorie des prestations réservées, que la réservation ait été passée pour une seule ou plusieurs nuitée(s).

**NO SHOW** Assistance à l'installation ou à l'utilisation quotidienne du service

- (Hôteliers)**
- disponible (*hors jours fériés*) du lundi au vendredi de 9h à 18h30
  - au 0810 812 810 (*coût d'un appel local non surtaxé depuis un poste fixe*) ou par e-mail : support@e-transactions.fr

Un recueil des bonnes pratiques est mis à votre disposition sur <http://e-transactions.aveo-groupe.com>

Retrouvez les détails de l'offre dans les conditions générales et conditions particulières de votre contrat.

(1) Sous réserve et dans les conditions de l'acquéreur du moyen de paiement (2) Dans un délai maximum de 90 jours



## Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat ou, en l'absence de clause, aux dispositions relatives au démarchage.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE FRANCE - Société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit Siège social : 3, avenue de la libération, 63045 Clermont-Ferrand CEDEX 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 162.

Tél. 04 73 30 57 00 - Télécopie 04 73 30 57 41 – [www.ca-centrefrance.fr](http://www.ca-centrefrance.fr) –

Document non contractuel - Informations valables au 01/05/2015, susceptibles d'évolutions